

Circuit du Camp de César à Avesnes-sur-Helpe



Visorando



Trace n° 1525799

Une randonnée proposée par PNR de l'Avesnois

Parcours accessible toute l'année dans le Pays d'Avesnes.
La variante courte de 3,7 km s'adresse aux familles.

Durée	3h 35	Difficulté	Moyenne
Distance	11,75 km	Retour point de départ	Oui
Dénivelé positif	70 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	70 m	Commune	Avesnes-sur-Helpe (59440)
Point haut	199 m	Région	Avesnois
Point bas	148 m		



Description

Départ de la Collégiale Saint-Nicolas à [Avesnes-sur-Helpe](#).

(D/A) Sur la gauche de la collégiale, suivez la Rue d'Albret (anciennes maisons) jusqu'au square de la Madeleine. Au fond du square, descendez dans les remparts et rejoignez les terrains de sports.

(1) Longez ces derniers par la gauche, et poursuivez tout droit jusqu'à une route goudronnée (Rue des Laguettes).

(2) Tournez à gauche, traversez le passage à niveau et poursuivez jusqu'à la RD133. Prenez à droite et continuez le long de la route (**prudence**) jusqu'à un croisement en T.

(3) Virez à gauche et dépassez l'usine qui se situe à main gauche.

(4) Peu après, tournez à droite. Le « Camp de César » est la butte se trouvant sur la droite. Cet oppidum était utilisé par les troupes romaines ; à l'époque, il se présentait sous la forme de deux quadrilatères accolés. Malheureusement, à la fin du XVIIIe siècle, son centre fut creusé pour en extraire de la dolomite.

Poursuivez jusqu'à un carrefour, tournez à droite et presque aussitôt à gauche, en direction du Déversoir.

(5) Virez à gauche pour emprunter un sentier longeant l'Helpe Majeure pendant près de 2km et rejoignez une route macadamisée au lieu-dit la Quertelle.

(6) Prenez à droite, puis suivez à gauche un chemin empierré puis herbeux traversant le bocage jusqu'à une route.

(7) Montez à droite. Au pylône, panorama vers le Nord sur la « haie d'Avesnes », vaste langue boisée comprenant notamment les bois privés du Roi et de la Garde.

(8) Au carrefour, descendez à droite sur 750m environ avec, en chemin, vue sur Avesnes-sur-Helpe et sa collégiale.

(9) Virez à gauche en épingle et suivez la route. Après avoir laissé une route sur la gauche, traversez une voie ferrée et, à l'intersection peu après, montez la rue à droite. Empruntez ensuite à gauche la Rue du Chanoine Carlier qui vous amène sur la place d'Avesnelles avec son kiosque typique et à l'Église Saint-Denis, construite au XVe siècle.

(10) Au niveau du kiosque, tournez à gauche dans la Rue Ernest Antoine puis de suite à droite dans la Rue Charles Séry. Après le petit pont, longez le complexe sportif et filez tout droit.

(11) Traversez la Rue de l'Ancienne Gare puis la Rue Gustave Baillon avant de déboucher sur la Rue Léo Lagrange (RD113c) non loin du camping.

Points de passages

- D/A Collégiale Saint-Nicolas**
| N 50.122097° / E 3.93231° - alt. 171 m - km 0
- 1 Carrefour de la boucle**
| N 50.120772° / E 3.93608° - alt. 169 m - km 0.34
- 2 Rue des Laguettes**
| N 50.120304° / E 3.940833° - alt. 159 m - km 0.69
- 3 Croisement en T**
| N 50.120793° / E 3.951165° - alt. 151 m - km 1.63
- 4 Usine**
| N 50.123331° / E 3.959491° - alt. 151 m - km 2.31
- 5 Bifurcation à gauche**
| N 50.120384° / E 3.97228° - alt. 152 m - km 3.49
- 6 Route, à droite**
| N 50.11691° / E 3.99179° - alt. 154 m - km 5.1
- 7 Route, à droite**
| N 50.109814° / E 3.97871° - alt. 186 m - km 6.4
- 8 Carrefour, à droite**
| N 50.116005° / E 3.961985° - alt. 182 m - km 7.84
- 9 A gauche en épingle**
| N 50.122317° / E 3.965397° - alt. 151 m - km 8.6
- 10 Kiosque**
| N 50.11778° / E 3.946691° - alt. 167 m - km 10.3
- 11 Rue de l'Ancienne Gare**
| N 50.117979° / E 3.938897° - alt. 157 m - km 10.98
- 12 Rue Léo Lagrange**
| N 50.119407° / E 3.936204° - alt. 166 m - km 11.24

(12) Dirigez-vous à gauche puis immédiatement à droite pour rejoindre les terrains de sport.

(1) Tournez à gauche et réempruntez l'itinéraire de départ en sens inverse pour retrouver la collégiale (D/A).

 **D/A Collégiale Saint-Nicolas**

N 50.122102° / E 3.932347° - alt. 171 m -
km 11.75

Informations pratiques

Soyez prudent le long de la RD133. En période de pluie, le port de chaussures étanches est nécessaire.

Variante circuit court : 3,7 Km

(2) Tournez à gauche, traversez le passage à niveau et poursuivez jusqu'à la RD133. Prenez à droite et continuez le long de la route (prudence) le long de la RD133, après le numéro 37, empruntez tout de suite à droite l'étroit sentier - point de vue sur Avesnelles et Avesnes-sur-Helpe. Montez la Rue des Jardins jusqu'à la voie ferrée ; après le pont, suivez la rue Léo Lagrange qui aboutit sur la place d'Avesnelles. Traversez celle-ci en diagonale.

Rejoignez le (10) et reprenez le circuit.

A proximité

Ville d'Avesnes-sur-Helpe

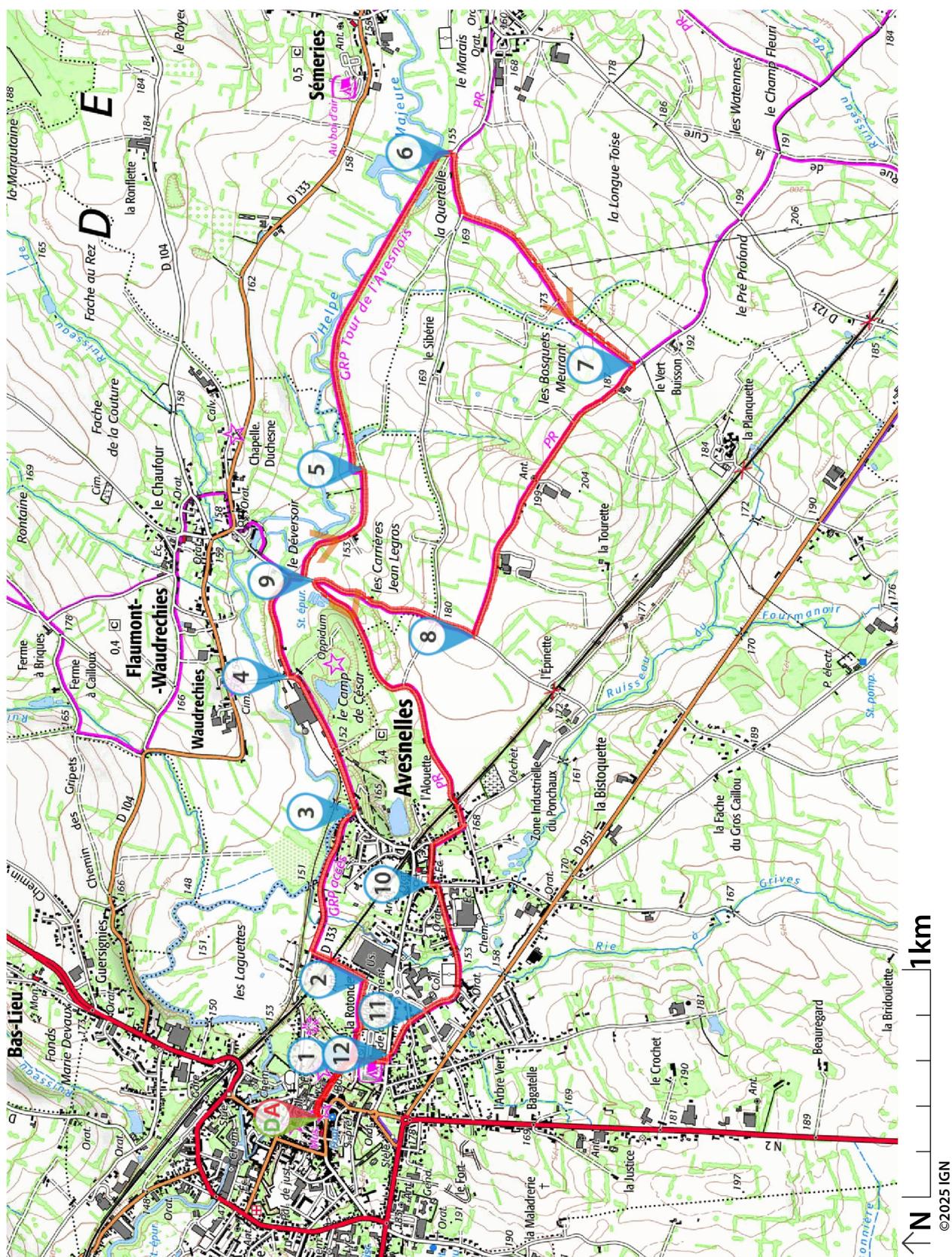
<http://www.tourisme-avesnois.com/voir-fa...>

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-circuit-du-camp-de-cesar/>

En savoir plus :

Email : annie.trotin.pnra@gmail.com

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.